

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2021

138X21

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AIDE DU DÉPARTEMENT AUX ÉQUIPEMENTS POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à soutenir l'investissement local en matière de sécurité publique. Ce dispositif aide les communes au financement d'installation de systèmes de vidéoprotection, de contrôle des accès pour la prévention et la sécurité sur la voie publique et les bâtiments publics. En outre, cette aide concerne l'acquisition de matériels et des logiciels constituant la chaîne de la vidéoprotection depuis les caméras jusqu'aux équipements permettant la restitution et le traitement des images. À côté de cela, ce dispositif aide également les communes à acquérir du matériel destiné à la Police Municipale tels que des gilets pare-balles ou bien encore des armes. Le taux de subvention maximum est de 60%.

Dans ces conditions, Le Maire propose de présenter au titre de ce dispositif deux projets relevant de la sécurité publique.

Tout d'abord, Le Maire indique que, dans le cadre de sa politique globale de sécurité et dans un but d'être toujours au plus près et d'apporter plus de sécurité à ses administrés, la municipalité a décidé d'augmenter à nouveau ses effectifs de police municipale, par le recrutement de trois agents supplémentaires. Avec l'arrivée de nouvelles recrues, elle a pu ainsi se réorganiser, en créant une brigade motorisée.

La création de cette dernière permet d'être à la fois présente sur des sites non accessibles aux voitures, de renforcer la prévention, mais aussi d'assurer si besoin des interventions plus rapides en matière répressive notamment lorsqu'il s'agit d'interpeller des individus motorisés. Considérant la nécessité de prioriser la sécurité des agents affectés à la brigade motorisée et des trois nouvelles recrues, il est devenu indispensable de les équiper convenablement.

Pour les agents de la brigade à moto, la commune souhaite acquérir des vêtements spécifiques de protection individuelle, tels que des pantalons renforcés spécial motard et des blousons dotés d'un système de protection active « airbag ». Ce matériel est homologué et respecte les normes européennes.

En ce qui concerne l'augmentation des effectifs, la collectivité se doit de doter les agents de police municipale de gilets pare-balles. Ce matériel n'étant pas stocké, il est donc nécessaire d'en faire l'acquisition.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aides financières auprès du Conseil Départemental 13 pour :

Opération	Montant HT
Équipement de la Police Municipale	14 533€
<i>Acquisition de tenues spécifiques moto avec airbag (pour 4 agents)</i>	13 066€
<i>Acquisition de 3 gilets pare-balles</i>	1 467€
Subvention sollicitée auprès du CD 13	8 720€
Autofinancement de la commune	5 813€

Enfin, Le Maire rappelle que, dans le cadre du plan de sécurité, la ville des Pennes Mirabeau a initialisé le déploiement d'un réseau de vidéo protection urbaine en 2014. Ce système couvre à ce jour les entrées et sorties principales de la commune ainsi que les principaux bâtiments communaux et infrastructures.

Cette année plusieurs actions importantes et complémentaires seront menées :

- Le renouvellement du serveur, installé en 2014 pour un parc de 120 caméras évolutif. Actuellement le nombre de vues est de 214 (caméras multi-objectifs) pour 193 caméras. Le serveur doit être remplacé car le système nécessite une mise à jour technique.
- Le réaménagement de la salle de visionnage du centre de surveillance urbain, en réorganisant l'implantation des écrans, en surélevant certains postes pour optimiser le visionnage, et en augmentant le parc des écrans par l'acquisition de 5 postes supplémentaires.
- L'acquisition d'un logiciel intelligent « briefcam rapid-view » dans le but d'exploiter au mieux le matériel existant et de permettre un gain de temps aux forces de police municipale, nationale et de gendarmerie, dans leurs recherches. Cet outil permet plus facilement, de répertorier, séquencer et d'analyser les objets en mouvement mais également d'effectuer des recherches précises et rapides selon des attributs : taille, couleur, vitesse, direction et position dans l'image. Ce dispositif comprend un forfait de 50 caméras. Le choix sera fait selon les points stratégiques tels que les entrées de ville, commerces, carrefours multidirectionnels (gavotte Peyret/Marseille 15ème), manifestations sportives et culturelles.
- L'optimisation de 21 caméras, installées depuis la création du C.S.U, répartie sur 13 sites. Le renouvellement de ces caméras, de meilleure qualité d'images (FHD jour et nuit mode infrarouge zoom optique), permettra une meilleure lisibilité des vues.

L'ensemble de ces actions entraîne une dépense pour la collectivité. Ainsi, une aide du

Département est sollicitée pour :

Opération	Montant HT
Acquisition de matériels de vidéoprotection	173 491€
<i>La Mise à niveau des serveurs fourniture et installation</i>	93 667€
<i>Le réaménagement de la salle de vidéo-surveillance</i>	24 910€
<i>La mise en place du logiciel intelligent « briefcam rapid-review »</i>	27 966€
<i>L'optimisation de 13 sites (21 caméras)</i>	26 948€
Subvention sollicitée auprès du CD 13	104 095€
Autofinancement de la commune	69 396€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- ADOPTE les demandes de subvention relatives à ces opérations et leur plan de financement,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Département au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique,
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération
- SE PRONONCE comme suit :
 - POUR : 35
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Mai 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI